

QUITTANCE SUBROGATIVE

ÉMISE PAR :

(nom du créancier ayant obtenu le paiement de sa créance)

lequel reconnaît par les présentes avoir reçu le paiement, à même les fonds fournis par la **SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA - SCOTIA MORTGAGE CORPORATION**, en vertu d'un acte de prêt signé le _____ et par _____, de toutes les sommes, intérêts, charges et frais accessoires compris, qui lui étaient dues en vertu d'un acte de prêt signé le _____ par _____ et par _____, et garanti par un acte constitutif d'hypothèque _____, notaire, le _____ et inscrit au registre foncier du bureau de la publicité des droits de _____, sous le numéro _____.

La présente déclaration est faite conformément aux dispositions de l'article 1655 du Code civil du Québec, afin de permettre la subrogation en faveur de la **SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA - SCOTIA MORTGAGE CORPORATION** de tous droits, recours, actions en justice, priorités et hypothèques, y compris, sans s'y limiter, les droits conférés au soussigné par des hypothèques sur les baux et loyers et par des hypothèques sur les indemnités d'assurance versées en vertu desdits actes de prêt et d'hypothèque.

Le soussigné reconnaît avoir reçu, à une date antérieure à celle de la signature de la présente quittance, la différence entre les sommes qui lui étaient dues en vertu des actes de prêt et d'hypothèque susmentionnés et le montant versé avec subrogation par la **SOCIÉTÉ HYPOTHÉCAIRE SCOTIA - SCOTIA MORTGAGE CORPORATION**, dont quittance.

En contrepartie du paiement de ces sommes, le soussigné accorde par les présentes, quittance entière et définitive de toutes les sommes qui lui étaient dues en vertu des actes de prêt et d'hypothèque mentionnés ci-dessus.

La présente quittance remplace tous reçus émis à une date antérieure en vertu des actes de prêt et d'hypothèque susmentionnés.

FAIT À
Ce jour de 199 .

NOM DU CRÉANCIER AYANT OBTENU
LE PAIEMENT DE SA CRÉANCE

TÉMOIN

SIGNATAIRE AUTORISÉ

TÉMOIN

SIGNATAIRE AUTORISÉ

